

de l'incarnation de Notre-Seigneur, mille xxii (39). Ainsi nos grandes abbayes profitèrent de cette terreur qui s'était emparée du peuple et de la noblesse en ce temps d'ignorance. Faut-il le déplorer ? Le peuple n'eut qu'à gagner à cette richesse des monastères, qui répandaient autour d'eux abondance et secours, entretenant hôtelleries, écoles et hôpitaux. De temps immémorial les moines de Chazay distribuaient, chaque dimanche, aux indigents une ânée de vin et trois bichets de blé en pain. Les arts, les sciences, trouvèrent aussi chez eux un asile protecteur. Ils accumulèrent dans leurs bibliothèques ces admirables manuscrits et ces enluminures qui sont considérées de nos jours comme nos plus précieuses richesses historiques et littéraires.

En 1022, le moine préposé (*præpositus*) à l'église de Saint-Pierre à Chazay, était Girin, peut-être de la famille des Girin Calvi ou le Chauve, noble race qui possédait les dîmes de l'église de Civrieux-d'Azergues.

DOM GÉRAULD, abbé, 1023-1055. — Dom Gérald (*Geraldus*), venait de succéder à dom Arnould, 1023. Dans une convention faite entre un certain Jean d'une part, et l'abbé Gérald avec le moine Girin, *préposé* de Chazay, de l'autre, Gérald, abbé, et le moine Girin donnent au dit Jean quatre quartalades de terre labourable sous la clause de ne vendre ce terrain qu'avec le consentement des susdits abbé et préposé. Cette terre, dite de Buissante, à Saint-Julien, doit en servis, deux sestiers de vin, quatre pains et six deniers pour la viande à la pitancerie des moines (40).

Les donations sont fréquentes sous dom Gérald en 1023.

(39) *Petit Cart. d'Ainay*, Bernard. Charte 15.

(40) *Petit Cart. d'Ainay*, Bern., chart. 148.